



COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 21 octobre 2024

A V I S

Votations fédérales et votation cantonale du 24 novembre 2024

L'Assemblée primaire est convoquée pour les votations fédérales et la votation cantonale du 24 novembre 2024 à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet des objets suivants :

Votations fédérales

- Arrêté fédéral 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales ;
- Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location) ;
- Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre) ;
- Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations).

Votation cantonale

- Loi sur le climat (LClim).

L'horaire d'ouverture des bureaux de vote au centre scolaire à Martigny-Croix est le suivant :

- **dimanche 24 novembre 2024** : **10h30 - 11h30**

Pour chaque élection ou votation, chaque électeur/électrice reçoit à son adresse le matériel de vote lui permettant d'accomplir son devoir civique.

Il peut dès lors choisir la manière par laquelle il souhaite voter :

Vote par correspondance

Deux modalités de vote par correspondance sont possibles (*il est impératif de signer la feuille de réexpédition, sous peine de nullité*) :

- soit le citoyen adresse son envoi à l'Administration communale par l'intermédiaire de la poste (l'enveloppe de transmission doit être affranchie),
- soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **dans l'urne spéciale prévue à cet effet** au bureau communal, dès la réception du matériel de vote, durant les heures d'ouverture (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 et le mercredi de 15h30 à 18h00).

Vote à l'urne

Si vous choisissez de voter à l'urne, nous vous prions de prendre avec vous, pour chaque votation ou élection, la feuille de réexpédition préalablement reçue à votre domicile avec le matériel de vote. Cette formule tient en effet lieu de carte civique.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos salutations distinguées.

L'Administration communale

